



## Compte-rendu de la séance publique du Conseil Communautaire du jeudi 26 juillet 2018 à La Balme de Sillingy

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Ussès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 20h sous la présidence de M. François DAVIET.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 juillet 2018.

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 19 - votants 29.

### Présents :

François DAVIET, Pierre BANNES, Henri BETEMPS, Valérie BOISSEAU, Anne-Marie TUAZ, Jean-François FIARD, Guy MORT, Séverine MUGNIER, Henri CARELLI, Georges DUCRET, Germain SIERRA, Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Marcel MUGNIER-POLLET, Yvan SONNERAT, Fabienne DREME, Éric FRULLINO, Guy PONTAROLLO, Pascale ROGNON.

### Procurations :

Bernard SEIGLE à Daniel AUDIBERT.  
Maryvonne BALDASSINI à Valérie BOISSEAU.  
Yves GUILLOTTE à Christophe GUITTON.  
Isabelle JOYE à Pierre BANNES.  
Nathalie BLANC à Henri CARELLI.  
Michel FOURCY à Germain SIERRA.  
Jean-Louis VIDAL à Marcel MUGNIER-POLLET.  
Karine FALCONNAT à Fabienne DREME.  
Philippe LANGANNE à Guy PONTAROLLO.  
François-Éric CARBONNEL à François DAVIET.

### Absents :

Marie-Jo BONNARD.  
Nicole HUGON.  
Ludovic MONDONGOU.

Secrétaire de séance : Daniel AUDIBERT.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 28 juin 2018.

### Délibérations

2. 2018-72 : Convention de groupement de commandes entre la communauté de communes Fier et Ussès et Energie et Services de Seyssel (ESS) pour les travaux de création d'une piste cyclable (ESS) et les travaux de terrassement du schéma directeur (ESS).
3. 2018-73 : Attribution d'un marché pour la fourniture de compteurs d'eau et de modules radio.
4. Questions diverses.

## Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 28 juin 2018.

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 juin 2018 à Nonglard.

**Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.**

### N°2018-72: Convention de groupement de commandes entre la communauté de communes Fier et Usse et Energie et Services de Seyssel (ESS) pour les travaux de création d'une piste cyclable (ESS) et les travaux de terrassement du schéma directeur (ESS).

Monsieur François DAVIET, Président, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Dans le cadre de l'aménagement de la vélo route V62, la communauté de communes Fier et Usse va réaliser des travaux de création d'une piste cyclable dans la traversée de Sillingy et La Balme de Sillingy.

Outre ces opérations, ESS souhaite profiter de ces travaux pour réaliser des travaux Schéma Directeur sur le tracé de la piste cyclable.

Ces prestations relèvent de la compétence de la CCFU pour les travaux concernant la création de la piste cyclable et de ESS pour les travaux concernant les travaux Schéma Directeur.

Afin d'obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement, il est proposé de mutualiser les besoins par la mise en place d'un groupement de commande entre la CCFU et ESS.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir et d'approuver la présente convention constitutive de groupement de commandes qui fixe les modalités de fonctionnement du groupement.

Le groupement est soumis pour la procédure de passation du marché public de travaux à l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de **valider** la convention jointe en annexe,
- de **désigner** les membres représentant la CCFU au sein de la commission d'appel d'offres comme suit :
  - Titulaire : François DAVIET
  - Suppléant : Yvan SONNERAT
- d'**autoriser** monsieur le Président à signer ladite convention avec Energie et Services de Seyssel ainsi que toutes pièces afférentes.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

**N°2018-73 : Attribution d'un marché pour la fourniture de compteurs d'eau et de modules radio.**

---

Monsieur Yvan SONNERAT, vice-président délégué au service de l'eau, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de télérelève des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire, la CCFU a lancé une consultation pour la fourniture de compteurs d'eau et de modules radio.

Pour cela, un avis d'appel public à la concurrence a été diffusé le 15 mai 2018 via la plateforme des marchés publics : [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) sous forme d'un marché accord cadre multi attributaire à bons de commande.

La commission, créée par délibération n°2014-54 du conseil communautaire du 15 avril 2014, s'est réunie le 19 juillet 2018 pour l'analyse des offres et propose de retenir les entreprises Sensus et Christaud.

Les prix unitaires se répartissent de la manière suivante :

Désignation	SENSUS Coût unitaire HT	CHRISTAUD Coût unitaire HT
Compteurs d'eau équipés diamètre 15 mm	17€	25.33€
Compteurs d'eau équipés diamètre 20 mm	25€	29.86€
Modules radio	35€	33.48€

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'**approuver** l'attribution de marché aux entreprises Sensus et Christaud,
- d'**autoriser** monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces afférentes,
- de **souligner** que les crédits suffisants figurent au budget annexe de l'eau potable, exercice 2018.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

**Questions diverses.**

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.**

